



Assemblée générale

Distr. générale
16 septembre 2010
Français
Original : anglais/français

Soixante-cinquième session

Point 104 de l'ordre du jour provisoire*

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Rapport du Secrétaire général

Additif**

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| II. Réponses reçues des gouvernements | 2 |
| Algérie | 2 |
| Belgique | 4 |
| Serbie | 5 |

* A/65/150.

** Ces informations ont été reçues après la présentation du rapport principal.



II. Réponses reçues des gouvernements

Algérie

[Original : français]
[22 juillet 2010]

Introduction

L'Assemblée générale a adopté, lors de la soixante-quatrième session, la résolution 64/68 par laquelle elle a réaffirmé une fois de plus l'importance de la promotion de la paix, du renforcement du développement et des liens d'amitié et de coopération entre les peuples et les pays de la région de la Méditerranée. En effet, le renforcement de la coopération économique, sociale et culturelle, la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, la solidarité et l'assistance pour faire face, individuellement et collectivement, aux défis multiformes qui guettent les pays de la région sont d'une importance particulière. Ce sont autant de facteurs qui contribuent non seulement à la stabilité et la prospérité de la région de la Méditerranée, mais aussi à la préservation de la paix et de la sécurité internationale.

L'Algérie qui a toujours mené une politique méditerranéenne active fondée sur les principes de coopération et d'amitié, de bon voisinage et de respect mutuel n'a cessé d'appeler et d'agir pour la promotion de ces principes et leur mise en œuvre, notamment dans le pourtour méditerranéen.

La sécurité et le développement en mer Méditerranée sont également liés à la paix, la sécurité et le développement en Afrique. Si bien que les défis et les périls qui menacent la stabilité du continent africain et mettent à mal le bien-être et la prospérité de ses peuples se répercutent sur la région de la Méditerranée et annihilent les capacités et les potentialités de coopération et d'assistance entre les deux rives. À ce titre, nous pouvons mentionner deux importants développements intervenus entre 2009 et 2010. Il s'agit de l'entrée en vigueur du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et l'initiative algérienne pour la lutte contre le terrorisme dans le Sahel.

1. Entrée en vigueur du traité de Pelindaba

Avec l'entrée en vigueur du traité de Pelindaba en juillet 2009, la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique devient une réalité. Ouvert à la signature en avril 1994, cet important instrument régional, conclu conformément à l'article VII du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, constitue un progrès essentiel en matière de promotion des objectifs de désarmement, de paix et de sécurité dans le continent africain et dans les zones environnantes, y compris la région de la Méditerranée.

Le traité de Pelindaba crée, en effet, non seulement une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique mais établit les mécanismes nécessaires à la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour les États parties, conformément à l'article IV du Traité sur la non-prolifération. C'est l'objectif recherché, notamment, à travers la mise en place de la Commission africaine de l'énergie atomique prévue par le Traité et qui est en cours de création.

L'Algérie, qui a été parmi les premiers pays à avoir signé et ratifié le traité de Pelindaba, n'a cessé, depuis son adoption, de multiplier les démarches et consentir

les efforts nécessaires afin de promouvoir son entrée en vigueur et hâter la mise en place des structures prévues par le traité. La pleine mise en œuvre de cet instrument devrait sans nul doute, avec l'appui de l'Agence internationale de l'énergie atomique notamment, promouvoir de manière substantielle le développement de l'énergie nucléaire en Afrique. Elle devra permettre aussi un plus grand accès des pays et des peuples africains aux bienfaits générés par les applications des techniques nucléaires dans les domaines de l'agriculture, l'eau, la santé et l'environnement.

Il est dès lors nécessaire que les États dotés de l'arme nucléaire, ainsi que l'autre État concerné, signent et ratifient les protocoles pertinents du traité de Pelindaba afin d'assurer sa pleine mise en œuvre et sa promotion.

La dénucléarisation de l'Afrique et le développement de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le continent sont, sans aucun doute, un facteur essentiel pour le renforcement de la paix et de la sécurité dans la région de la Méditerranée et dans le monde. Ils représentent également un outil précieux pour le développement économique de l'Afrique et la promotion de la coopération entre les deux rives de la Méditerranée.

2. Initiative algérienne pour la lutte contre le terrorisme dans le Sahel

La multiplication des actes terroristes perpétrés par les groupes terroristes dans la région du Sahel a créé une nouvelle situation marquée par la persistance de la menace terroriste dans ces zones. Acculée par la lutte permanente et la pression exercée par les forces de sécurité en Algérie et dans d'autres pays de la région, les membres de cette organisation terroriste ont, en effet, élu domicile dans cette immensité du désert qui jouxte plusieurs États de la région. Leurs activités criminelles sont concentrées notamment sur les prises d'otages de ressortissants occidentaux et l'exigence de paiement de rançons pour financer leurs activités terroristes.

Aussi, et à l'initiative de l'Algérie, une véritable coopération régionale pour la prévention et la lutte contre le terrorisme dans le Sahel a été mise en place depuis près de trois années. Celle-ci vise à la fois le cadre stratégique et opérationnel militaire, mais aussi le lancement de programmes de développement économique et social destinés aux habitants des régions concernées.

C'est dans ce cadre que s'est tenue à Alger, en mars 2010, la Conférence des Ministres des affaires étrangères des États de la région du Sahel. Les participants ont eu à examiner et identifier les mesures qui s'imposent pour lutter contre le terrorisme dans la région et les fléaux connexes. Cette conférence constitue le premier jalon d'un important processus; elle a été suivie en avril par une rencontre des chefs d'état-major des armées et des services de sécurité des pays de la région. Cette dernière réunion a permis de dégager les mesures pratiques et opérationnelles visant la coordination entre les forces de sécurité des États concernés, dans la lutte contre les réseaux terroristes et leurs pratiques criminelles. Un centre d'opérations a d'ailleurs été créé au sud de l'Algérie avec des moyens techniques et logistiques conséquents.

La coopération ainsi engagée s'est traduite également par la mise en œuvre de programmes de formation des agents de sécurité et des services des douanes, assurés par l'Algérie au profit des pays de la région, afin de leur permettre de développer leurs capacités administratives, techniques et opérationnelles en la matière.

Il est également important de souligner le rôle que joue le Centre africain d'études et de recherches sur le terrorisme qui relève de l'Union africaine et dont le siège est à Alger. Le Centre apporte une contribution importante dans le domaine de la prévention et la lutte contre le terrorisme et les phénomènes qui lui sont liés tel que le trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

C'est ainsi que le Centre a, notamment, organisé, en collaboration avec les Gouvernements italien et allemand, en mars 2010, un atelier sur le trafic d'armes transfrontalier. L'atelier a réuni des représentants de 14 pays ouest-africains ainsi que des experts de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, d'INTERPOL et de la Commission européenne. Il a donné lieu à une série de recommandations visant le renforcement des capacités des pays concernés, en matière de douanes, de contrôle transfrontalier et de lutte contre le trafic d'armes.

La situation préoccupante qui prévaut dans la région du Sahel a des répercussions certaines sur la sécurité et la stabilité dans l'ensemble du continent africain. Elle exige le redoublement des efforts et le renforcement de la coopération entre les États de la région dans leur combat contre ce fléau. Elle requiert également un soutien conséquent de la part de la communauté internationale, et des pays développés en particulier, et des organisations internationales concernées pour renforcer les capacités des pays du Sahel à faire face à ces défis.

Belgique

[Original : français]
[12 août 2010]

La Belgique porte un grand intérêt à ce que l'Union européenne soit entourée par des nations amies qui jouissent d'une stabilité politique et d'une croissance économique rapide.

Depuis 1995, les relations entre l'Union européenne et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée se situent dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, autrement appelé « Processus de Barcelone » devenant, dans son volet multilatéral, l'Union pour la Méditerranée lors du Sommet du 13 juillet 2008 à Paris. La concertation et la coopération qui est établie dans ce cadre restent un objectif important de notre politique étrangère dans cette région. Les accords d'association liant la plupart des pays du Maghreb et du Machrek à l'Union européenne contiennent un dialogue politique qui permet le traitement de dossiers sensibles, comme celui des droits de l'homme. Notre approche stimule la prise de conscience qu'il est important de renforcer, entre autres, la bonne gouvernance, l'état de droit, la démocratie, l'économie et l'enseignement.

Instaurée en 2004, la politique européenne de voisinage complète et renforce le partenariat euro-méditerranéen au moyen de plans d'action bilatéraux conclus avec la majorité des pays méditerranéens. Ces plans couvrent de nombreux domaines, du dialogue et des réformes politiques à la coopération économique et

sociale en passant par la coopération dans le domaine de la justice, de la sécurité et de la liberté. Nous continuons à encourager nos partenaires méditerranéens à mettre pleinement en œuvre les plans d'action adoptés dans le cadre des structures prévues par les accords d'association.

Outre le cadre européen, la Belgique est également attentive au dialogue méditerranéen mené dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Notre politique de sécurité se conçoit en effet dans un contexte multilatéral et, entre autres, dans celui de notre adhésion à ces deux organisations.

Établi en 1994, le dialogue méditerranéen au sein de l'OTAN comprend actuellement sept pays : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Il reflète avant tout l'importance que l'alliance accorde à la stabilité régionale et au maintien de la transparence vis-à-vis des pays voisins. Le dialogue méditerranéen se déroule à différents niveaux, aussi bien sur le plan multilatéral que sur le plan bilatéral. Les partenaires peuvent compléter le dialogue selon leurs propres desideratas et sur la base d'un programme de coopération individuel. La coopération recouvre tant le dialogue politique qu'une dimension pratique incluant la diplomatie publique, des groupes de travail et des séminaires, mais également la coopération sur le plan militaire, la lutte contre le terrorisme et les armes de destruction massive, et ainsi de suite.

Le dialogue méditerranéen au sein de l'OSCE est mené avec les mêmes pays, excepté la Mauritanie, et vise en priorité la coopération et le partage d'expériences en matière politico-militaire, économique, environnementale et humaine. Les discussions portent entre autres sur des sujets tels que le renforcement de la confiance, la promotion de normes comportementales, les nouvelles menaces pesant sur la sécurité et la stabilité ou l'approche globale de sécurité.

Enfin, la Belgique accueille avec satisfaction toute initiative régionale qui aurait pour objectif de renforcer les liens entre les pays de la zone méditerranéenne, notamment au travers du développement de relations économiques et commerciales solides et fructueuses. Ainsi, la Belgique considère que l'Accord d'Agadir – signé en 2004 et entré en vigueur en mars 2007, cet accord instaure une zone de libre échange entre les pays signataires (Égypte, Jordanie, Maroc, Tunisie) – fait partie des initiatives régionales notables qui jouent en faveur du développement économique et de la stabilisation de la région. La Belgique est également attentive aux efforts fournis par les États membres de l'Union du Maghreb arabe afin de faire sortir cette structure de l'impasse dans laquelle elle se trouve et de mettre en place une dynamique efficace de coopération entre pays du Maghreb.

Serbie

[Original : anglais]
[3 août 2010]

La Serbie, voisine immédiate des pays méditerranéens, soutient sans réserve les initiatives, mécanismes et processus multilatéraux visant à développer la coopération et à promouvoir le dialogue et la collaboration en vue du renforcement de la sécurité et de la stabilité de la région de la Méditerranée.

La Serbie, qui s'est lancée dans le processus irréversible de l'intégration européenne, et a consenti d'importants efforts et pris des dispositions générales afin de se conformer à ses obligations internationales et de renforcer ses capacités internes en vue de rejoindre l'Union européenne, est attachée aux mécanismes et aux efforts de l'Union qui visent à améliorer le dialogue politique et en matière de sécurité avec la région de la Méditerranée et soutient la création d'une zone de sécurité et de stabilité commune.

Par le biais des mécanismes et instruments de coopération régionale et mondiale, la Serbie a contribué activement au renforcement de la sécurité en Europe, dont elle a toujours fermement soutenu qu'elle était indivisible. Elle respecte intégralement les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et autres instruments dans ce domaine. Désireuse de préserver sa propre intégrité territoriale et sa souveraineté tout en cultivant des relations de bon voisinage et la coopération régionale, la Serbie se félicite de tous les efforts des pays méditerranéens, ainsi que des organisations et institutions internationales, qui contribueront à l'avenir à l'amélioration de la sécurité et de la stabilité de la région, ce qui favoriserait le développement économique, la sécurité sociale ainsi que la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
